



19h27

**ARRÊTÉ**

ANNEE 2023 N° 3155 - C/MEF/DC/SGM/DGD/181/SGG23

**Portant nomination de la Directrice générale des Douanes par intérim**

**Le Ministre de l'Economie et des Finances**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n°2014-20 du 12 septembre 2014 portant code des douanes en République du Bénin ;
- vu** la loi n°2020-17 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des fonctionnaires des Douanes ;
- vu** la proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n°2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des ministères, tel que modifié par le décret n°2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n°2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n°2022-457 du 27 juillet 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale des Douanes ;

Considérant les nécessités de service,

**ARRÊTE :**

**Article premier**

Madame **Adidjatou HASSAN ZANOVI** est nommée Directrice générale des Douanes par intérim, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

**Article 2**

L'intéressée doit prendre service dès la notification du présent arrêté.

**Article 3**

Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au journal officiel et partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 13 NOV 2023.....



**Ampliations :**

PR : ATCR ; AN : 01 ; CS : 01 ; COUR DES COMPTES : 01 ; HCJ : 01 ; SGM : 02 ; TOUS MINISTÈRES : 21 ; CABINET MEF : 02 ; SGM : 01 ; DCSRFP : 01 ; DGTCF : 01 ; Intéressée : 01 ; ARCHIVES : 01 ; JORB : 01 ; CHRONO : 01.